

**ARRETE MUNICIPAL n° 98-2023**

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 4, dénommée Route des Lombards - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande en date du 06 novembre 2023, formulée par le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) - La Sigalière - 80, Avenue de la République - 07110 Largentière, représentée par M. Laurent THERON.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Afin de permettre au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche de réaliser des travaux de reprise de branchement sur la voie communale VC n° 4, dénommée Route des Lombards - Commune de Vinezac (Ardèche)

**LA CIRCULATION SERA BLOQUÉE**  
**ROUTE DES LOMBARDS**  
(AU NIVEAU DE LA MAISON N° 505)

**DÉVIATION : ACCÈS ET ISSUE PAR LA ROUTE DE BELLEGARDE**

DU LUNDI 13 NOVEMBRE AU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023  
DE 8H00 À 17H00

**Article 2 :**

Le SEBA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

Le SEBA est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

**Article 4 :**

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- Le SEBA

Fait à Vinezac, le mercredi 08 novembre 2023.

Le Maire, André LAURENT.





Déviation



Déviation



Travaux



100 m